

Organe responsable de l'examen professionnel de spécialiste  
en diagnostic neurophysiologique (SDN)

# DIRECTIVES

relatives au règlement concernant l'examen professionnel de

**spécialiste en diagnostic neurophysiologique  
avec brevet fédéral**

du 16 oct. 2023

---

Secrétariat d'examen :

Mike Schällebaum  
Hagenholzstrasse 55  
CH-8050 Zürich  
+41 79 917 02 45  
[mike\\_schaellebaum@hotmail.com](mailto:mike_schaellebaum@hotmail.com)

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
1.1	Objet des directives.....	3
1.2	Organe responsable.....	3
1.2.1	Commission d'examen.....	3
1.2.2	Secrétariat d'examen .....	3
<b>2</b>	<b>Organisation de l'examen .....</b>	<b>4</b>
2.1	Procédure administrative .....	4
2.1.1	Domaines de spécialisation à l'examen.....	4
2.1.2	Aperçu du calendrier.....	4
2.1.3	Publication et inscription .....	5
2.1.4	Admission à l'examen .....	5
2.1.5	Convocation et moyens auxiliaires.....	5
2.1.6	Demandes de récusation .....	6
2.2	Frais .....	6
2.2.1	Taxe d'examen.....	6
2.2.2	Désistement, absence, abandon, échec à l'examen.....	6
2.2.3	Taxes pour l'établissement du brevet et l'inscription au registre.....	6
<b>3</b>	<b>Conditions d'admission .....</b>	<b>7</b>
3.1	Diplômes, certificats et brevets .....	7
3.2	Expérience professionnelle.....	7
3.3	Compensation des inégalités.....	7
3.4	Préparation de l'examen .....	7
<b>4</b>	<b>Examen final et évaluation.....</b>	<b>8</b>
4.1	Contenu de l'examen .....	8
4.2	Aperçu des épreuves de l'examen.....	8
4.3	Description des différentes épreuves.....	8
4.3.1	Épreuve 1 : Situation d'examen .....	8
4.3.2	Épreuve 2 : Situation d'examen 1 .....	9
4.3.3	Épreuve 3 : Mesures du système 10-20 .....	10
4.3.4	Épreuve 4 : Entretien professionnel sur une étude de cas .....	11
4.3.5	Épreuve 5 : Connaissances professionnelles appliquées.....	12
4.4	Réussite de l'examen.....	12
4.5	Possibilités de répéter l'examen en cas d'échec .....	12
<b>5</b>	<b>Recours.....</b>	<b>12</b>
5.1	Droit de consulter les pièces du dossier .....	12
5.2	Voies de droit .....	12
<b>6</b>	<b>Dispositions finales .....</b>	<b>13</b>
<b>7</b>	<b>Ediction .....</b>	<b>13</b>
<b>8</b>	<b>Annexes à la directive : Profil de qualification.....</b>	<b>14</b>
8.1	Profil de la profession.....	14
8.2	Aperçu des compétences opérationnelles .....	16
8.3	Niveau d'exigence et critères de performance .....	17
8.4	Explications du modèle IPRE.....	29

# 1 Introduction

La commission d'examen arrête les présentes directives conformément au chiffre 2.21, let. a du règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste en diagnostic neurophysiologique du 16 oct. 2023, sous réserve de leur approbation par l'organe responsable. Les directives sont réexaminées périodiquement par la commission d'examen et adaptées selon les besoins.

## 1.1 Objet des directives

Les directives relatives au règlement d'examen s'adressent en premier lieu aux candidats<sup>1</sup> à l'examen. Elles précisent le règlement d'examen et contiennent toutes les informations importantes pour la préparation et la réalisation de l'examen professionnel.

## 1.2 Organe responsable

### 1.2.1 Commission d'examen

Les membres de la commission d'examen sont responsables de la réalisation de l'examen. La commission organise l'examen en étroite collaboration avec le secrétariat d'examen.

### 1.2.2 Secrétariat d'examen

Sur mandat de la commission d'examen, le secrétariat d'examen exécute les tâches administratives liées à l'examen et fait office d'interlocuteur pour toute question à ce sujet.

Secrétariat d'examen

Mike Schällebaum  
Hagenholzstrasse 55  
CH-8050 Zürich  
+41 79 917 02 45  
[mike\\_schaellebaum@hotmail.com](mailto:mike_schaellebaum@hotmail.com)  
[www.sfnd.ch/beruf/traegerschaft-berufspruefung-fnd/](http://www.sfnd.ch/beruf/traegerschaft-berufspruefung-fnd/)

---

<sup>1</sup> Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

## 2 Organisation de l'examen

### 2.1 Procédure administrative

Les informations sur l'examen professionnel, telles que le règlement d'examen et les directives, les taxes, les formulaires d'inscription et autres documents peuvent être téléchargés gratuitement sur le site <https://sfnd.ch/fr/profession/organe-responsable-de-l'examen-professionnel-sdn/>.

#### 2.1.1 Domaines de spécialisation à l'examen

Dans la pratique, les spécialistes en diagnostic neurophysiologique sont souvent spécialisés dans un ou deux domaines (diagnostics). L'examen professionnel doit tenir compte de ce fait en permettant au candidat de choisir un diagnostic dans lequel il est soumis à un examen pratique qui constitue la 1<sup>ère</sup> épreuve. Trois diagnostics sont proposées : « EEG », « PE » ou « médecine du sommeil ». En fonction de son choix, le candidat se voit attribuer un autre diagnostic dans laquelle il est soumis à un examen pratique qui constitue la 2<sup>e</sup> épreuve. Ce diagnostic n'est pas communiquée à l'avance.

#### 2.1.2 Aperçu du calendrier

Les délais ci-après sont contraignants :

<b>Avant l'examen</b>	6 mois	Annnonce des dates d'examen, début de l'inscription
	5 mois	Date limite d'inscription y compris choix du diagnostic de l'épreuve 1 de l'examen
	4 mois	Décision d'admission y compris confirmation du diagnostic de l'épreuve 1 de l'examen
	3 mois	Échéance de la taxe d'examen
	8 semaines	Convocation
	6 semaines	Demande de récusation d'un expert
	6 semaines	Désistement (retrait de l'inscription)
<b>Examen partie 1</b>	45 min.	Réalisation d'un examen dans le diagnostic choisi
<b>Examen partie 2</b>	45 min.	Réalisation d'un examen dans le diagnostic attribué
<b>Examen partie 3</b>	20 min.	Mesures du système 10-20
<b>Examen partie 4</b>	20 min.	Temps de préparation à l'entretien professionnel (ne compte pas dans le temps d'examen)
	20 min.	Entretien professionnel sur une étude de cas
<b>Examen partie 5</b>	180 min.	Connaissances professionnelles appliquées : examen écrit
<b>Après l'examen</b>	Les résultats seront communiqués aux candidats au plus tard 5 semaines après le dernier examen.	

### **2.1.3 Publication et inscription**

La commission d'examen annonce publiquement l'examen dans les trois langues officielles, six mois au moins avant le début des épreuves, sur le site Internet <https://sfnd.ch/fr/profession/organe-responsable-de-lexamen-professionnel-sdn/>.

La publication indique les dates de l'examen, le déroulement de l'examen, les taxes d'examen et le délai d'inscription.

L'examen a lieu si, après sa publication, 15 candidats au moins remplissent les conditions d'admission ou au moins tous les deux ans.

Le règlement d'examen, les directives relatives au règlement d'examen, le formulaire d'inscription et tous les autres documents importants peuvent être téléchargés sur le site Internet <https://sfnd.ch/fr/profession/organe-responsable-de-lexamen-professionnel-sdn/> ou obtenus auprès du secrétariat d'examen.

Les candidats doivent utiliser le formulaire officiel et envoyer leur inscription, accompagnée des documents nécessaires, au secrétariat d'examen. La date indiquée sur le formulaire d'inscription est contraignante. Les inscriptions envoyées au-delà de cette date ne sont pas prises en compte.

Conformément au chiffre 3.2 du règlement d'examen, l'inscription doit comporter :

- a) un résumé de la formation et de la pratique professionnelles antérieures ;
- b) les copies des titres et certificats de travail requis pour l'admission ;
- c) l'indication de la langue de l'examen ;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo ;
- e) l'indication du numéro d'assurance sociale (numéro AVS) ;
- f) l'indication du diagnostic choisi pour l'épreuve 1

### **2.1.4 Admission à l'examen**

La commission d'examen décide de l'admission des candidats et leur notifie sa décision par écrit au moins quatre mois avant le début de l'examen. Le refus indique les motifs et les voies de droit (chiffre 3.32 du règlement d'examen).

### **2.1.5 Convocation et moyens auxiliaires**

Les candidats reçoivent le programme de l'examen au moins 6 semaines avant le début de l'examen. La convocation comprend (chiffre 4.13 du règlement d'examen) :

- a) le programme d'examen, avec l'indication du lieu, de la date, de l'heure des épreuves et des moyens auxiliaires dont les candidats sont autorisés ou invités à se munir.
- b) la liste des experts.

Le matériel nécessaire pour les épreuves d'examen 1, 2 et 3 est mis à la disposition des candidats par la commission d'examen.

Pour les épreuves d'examen 4 et 5, aucun moyen auxiliaire (supports de cours, ouvrages spécialisés, etc.) n'est autorisé.

La commission d'examen détermine les autres moyens auxiliaires autorisés. Les candidats reçoivent des instructions précises à ce sujet avec la convocation à l'examen. Tous les moyens auxiliaires qui ne sont pas explicitement mentionnés dans la convocation ne sont pas autorisés.

### **2.1.6 Demandes de récusation**

Les demandes de récusation d'un expert doivent être motivées et déposées au moins 4 semaines avant le début de l'examen (chiffre 4.14 du règlement d'examen).

## **2.2 Frais**

### **2.2.1 Taxe d'examen**

La taxe d'examen relève du ch. 3.4 du règlement d'examen. Elle inclut les prestations suivantes :

- admission à l'examen
- examen final

Avec la confirmation de son admission à l'examen, le candidat reçoit la facture pour le paiement de la taxe d'examen. Le montant de la taxe d'examen est publié sur le site Internet <https://sfnd.ch/fr/profession/organe-responsable-de-lexamen-professionel-sdn/>.

Pour le candidat qui répète l'examen, la taxe d'examen est fixée dans chaque cas par la commission d'examen, compte tenu du nombre d'épreuves répétées (point 3.44 du règlement d'examen).

### **2.2.2 Désistement, absence, abandon, échec à l'examen**

Les dispositions suivantes s'appliquent en cas de désistement, d'absence, d'abandon et d'échec à l'examen (chiffre 3.4 du règlement d'examen) :

- En cas de désistement écrit jusqu'à la communication de la décision d'admission, les frais engagés sont facturés au candidat
- En cas de désistement par écrit jusqu'à six semaines avant l'examen, le candidat est remboursé des frais d'examen déjà réglés, déduction faite des frais occasionnés.
- En cas de désistement avec des raisons valables selon le point 4.22 du règlement d'examen plus tard que six semaines avant l'examen, le candidat est remboursé des frais d'examen déjà réglés, déduction faite des frais occasionnés.
- En cas de désistement sans raison valable selon le point 4.22 du règlement d'examen plus tard que six semaines avant l'examen, le candidat acquitte la totalité des frais d'examen et les frais d'examen déjà engagés ne lui sont pas remboursés.
- En cas d'absence ou d'abandon de l'examen sans raison valable, le candidat acquitte la totalité des frais d'examen et les frais d'examen déjà engagés ne lui sont pas remboursés.
- L'échec à l'examen ne donne droit à aucun remboursement.

### **2.2.3 Taxes pour l'établissement du brevet et l'inscription au registre**

Les taxes suivantes sont perçues en plus de la taxe d'examen (art. 3.4 du règlement d'examen) :

- Délivrance du brevet fédéral
- Inscription au registre des titulaires du brevet fédéral

## 3 Conditions d'admission

Sont admis à l'examen les candidats qui remplissent les conditions prévues à l'art. 3.3 du règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste en diagnostic neurophysiologique du 16 oct. 2023.

Dans le doute, il est possible d'obtenir, contre paiement d'une taxe, une décision préalable contraignante qui atteste que le candidat remplit les conditions d'admission. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat d'examen (<https://sfnd.ch/fr/profession/organe-responsable-de-l'examen-professionnel-sdn/>).

### 3.1 Diplômes, certificats et brevets

Les personnes possédant des qualifications équivalentes peuvent être admises sur dossier.

La commission d'examen décide de l'équivalence d'autres diplômes (également étrangers) sur demande écrite des candidats.

### 3.2 Expérience professionnelle

L'expérience professionnelle requise dans le domaine de la neurophysiologie consiste principalement en la pratique d'examens neurophysiologiques.

La date de référence pour la prise en compte de l'expérience professionnelle est la date du début de l'examen professionnel.

L'expérience professionnelle requise correspond à un taux d'activité de 100%. Elle peut aussi être acquise dans le cadre d'un emploi à temps partiel. Dans ce cas, la période nécessaire à l'acquisition de l'expérience professionnelle exigée se prolonge en conséquence.

### 3.3 Compensation des inégalités

Les personnes en situation de handicap ont droit à une compensation des inégalités. La demande doit être présentée à la commission d'examen, au plus tard en même temps que l'inscription à l'examen. Voir à ce sujet la notice du SEFRI « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées ». Elle est disponible auprès du secrétariat d'examen et peut être téléchargée sur le site Internet du SEFRI :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>

### 3.4 Préparation de l'examen

En raison des exigences élevées et de la forte composante pratique de l'examen professionnel, il est particulièrement recommandé de suivre un cours préparatoire. Depuis 2018, les participants aux cours préparatoires peuvent bénéficier de subventions. Le secrétariat d'examen fournit de plus amples renseignements à ce sujet.

La participation au cours n'est pas une condition d'admission. Le candidat peut également acquérir les compétences exigées de manière autodidacte.

## 4 Examen final et évaluation

### 4.1 Contenu de l'examen

Lors de l'examen professionnel, différentes épreuves sont proposées pour vérifier si le candidat a acquis toutes les compétences décrites à l'annexe 8.2 de ces directives. Une importance particulière est également accordée à l'articulation de ces compétences entre elles.

### 4.2 Aperçu des épreuves de l'examen

Épreuve		Forme d'examen	Durée	Pondération
1	Situation d'examen 1	pratique	45 min	20%
2	Situation d'examen 2	pratique	45 min	20%
3	Mesures du système 10-20	pratique	20 min	10%
4	Entretien professionnel sur une étude de cas	oral	20 min	20%
5	Connaissances professionnelles appliquées	écrit	180 min	30%
			Total	310 min

### 4.3 Description des différentes épreuves

Le candidat passe les épreuves 1 et 2 dans deux des trois diagnostics « EGG », « PE » ou « médecine du sommeil ». Pour l'épreuve 1, le candidat peut choisir le diagnostic. L'épreuve 2 porte obligatoirement sur un autre diagnostic. Celui-ci est attribué par la commission d'examen et n'est pas communiqué à l'avance

#### 4.3.1 Épreuve 1 : Situation d'examen

L'épreuve 1 porte sur l'ensemble des domaines de compétences opérationnelles conformément au profil de qualification. Elle se rapporte à des examens du diagnostic le candidat a choisi à l'inscription et qui lui a été confirmé dans la décision d'admission.

Le candidat réalise un examen dans une situation proche de la réalité professionnelle. Il prend en charge un patient pendant l'examen.

L'examen se fait sur un figurant. Les moyens auxiliaires nécessaires sont mis à disposition.

À la suite de l'examen, le candidat justifie sa manière de procéder et s'auto-évalue.

L'examen dure 40 minutes. L'auto-évaluation dure 5 minutes.

**Compétences qui peuvent être évaluées** (voir annexe)



	<b>Compétences (voir annexe)</b>
<b>Dans le diagnostic « EEG »</b>	
Domaine de compétences opérationnelles 1	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ; 1.6 ;
Domaine de compétences opérationnelles 2	2.1 ; 2.2 ;
Domaine de compétences opérationnelles 3	3.1 ; 3.2 ;
Domaine de compétences opérationnelles 4	4.1 ; 4.2 ;
<b>Dans le diagnostic « PE »</b>	
Domaine de compétences opérationnelles 1	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ; 1.6 ;
Domaine de compétences opérationnelles 2	2.5 ;
Domaine de compétences opérationnelles 3	3.1 ; 3.2 ;
Domaine de compétences opérationnelles 4	4.1 ; 4.2
<b>Dans le diagnostic « médecine du sommeil »</b>	
Domaine de compétences opérationnelles 1	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ; 1.6 ;
Domaine de compétences opérationnelles 2	2.3 ; 2.4 ;
Domaine de compétences opérationnelles 3	3.1 ; 3.2 ;
Domaine de compétences opérationnelles 4	4.1 ; 4.2

### **Critères d'évaluation**

L'évaluation porte au moins sur les critères suivants:

- traitement professionnellement correct de la situation d'examen
- justification professionnellement correcte de la manière de procéder
- formulation adaptée au destinataire et utilisation correcte du langage professionnel

Les critères d'évaluation précis sont communiqués par écrit, avec la décision d'admission.

### **4.3.2 Épreuve 2 : Situation d'examen 1**

L'épreuve 2 porte sur l'ensemble des domaines de compétences opérationnelles conformément au profil de qualification. Elle se rapporte à des examens du diagnostic qui a été attribué au candidat.

Le candidat réalise un examen dans une situation proche de la réalité professionnelle. Il prend en charge un patient pendant l'examen.

L'examen se fait sur un figurant. Les moyens auxiliaires nécessaires sont mis à disposition.

A la suite de l'examen, le candidat justifie sa manière de procéder et s'auto-évalue.

L'examen dure 40 minutes. La réflexion critique dure 5 minutes.

### **Compétences qui peuvent être évaluées (voir annexe)**

	<b>Compétences (voir annexe)</b>
<b>Dans le diagnostic « EEG »</b>	
Domaine de compétences opérationnelles 1	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ; 1.6 ;
Domaine de compétences opérationnelles 2	2.1 ; 2.2 ;
Domaine de compétences opérationnelles 3	3.1 ; 3.2 ;
Domaine de compétences opérationnelles 4	4.1 ; 4.2 ;
<b>Dans le diagnostic « PE »</b>	
Domaine de compétences opérationnelles 1	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ; 1.6 ;
Domaine de compétences opérationnelles 2	2.5
Domaine de compétences opérationnelles 3	3.1 ; 3.2 ;
Domaine de compétences opérationnelles 4	4.1 ; 4.2
<b>Dans le diagnostic « médecine du sommeil »</b>	
Domaine de compétences opérationnelles 1	1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ; 1.6 ;
Domaine de compétences opérationnelles 2	2.3 ; 2.4 ;
Domaine de compétences opérationnelles 3	3.1 ; 3.2 ;
Domaine de compétences opérationnelles 4	4.1 ; 4.2

#### *Critères d'évaluation*

L'évaluation porte au moins sur les critères suivants :

- traitement professionnellement correct de la situation d'examen
- justification professionnellement correcte de la manière de procéder
- formulation adaptée au destinataire et utilisation correcte du langage professionnel

Les critères d'évaluation précis sont communiqués par écrit, avec la décision d'admission

### **4.3.3 Épreuve 3 : Mesures du système 10-20**

Dans l'épreuve 3, les candidats mesurent et marquent sur un mannequin, les positions des électrodes selon le système international 10-20 actuel. L'épreuve dure 20 minutes en tout.

Les moyens auxiliaires nécessaires sont mis à disposition.

La décision d'admission indique quel système 10-20 devra être employé pour mesurer les positions des électrodes.

#### *Critères d'évaluation*

L'évaluation porte au moins sur les critères suivants :

- positionnement correct des électrodes selon le système 10-20 prescrit
- respect du temps imparti

Les critères d'évaluation précis sont communiqués par écrit, avec la décision d'admission

### Compétence évaluée

Domaine de compétences opérationnelles 1	1.3
--	-----

#### 4.3.4 Épreuve 4 : Entretien professionnel sur une étude de cas

L'épreuve 4 porte sur l'ensemble des domaines de compétence et se rapporte à l'un des diagnostics « EEG », « PE » ou « médecine du sommeil ».

Avant l'entretien, une étude de cas est soumise par écrit aux candidats. Celle-ci est discutée dans le cadre d'un entretien professionnel.

L'entretien dure 20 minutes. Avant l'entretien, les candidats disposent de 20 minutes pour la lecture du cas et la préparation d'une brève présentation au début de l'entretien.

#### Contenu de l'entretien professionnel

Au début de l'entretien professionnel, les candidats présentent en quelques phrases le cas qui leur est soumis. Pour ce faire, ils prennent position au moins sur les points suivants:

- anamnèse et diagnostic suspecté
- choix d'une (de) méthode(s) d'examen appropriée(s)
- situations difficiles typiques et/ou fréquentes qui peuvent survenir pendant la préparation et la réalisation de l'examen, en raison de la méthode (des) méthode(s) choisies et/ou en raison de la situation du patient dans l'étude de cas
- mise en relation avec l'expérience professionnelle personnelle (les candidats peuvent se référer à des examens qu'ils ont réalisés eux-mêmes pour expliquer le déroulement de l'examen)

Dans la suite de l'entretien, des questions visant à approfondir certains points de l'étude de cas sont discutées. L'entretien se concentre sur l'action pratique.

D'autres consignes sont communiquées avec l'énoncé de la tâche.

#### Compétences qui peuvent être évaluées (voir annexe)

Toutes les compétences selon le profil de qualification peuvent être évaluées.

#### Critères d'évaluation

L'évaluation porte au moins sur les critères suivants :

- traitement professionnellement correct de l'étude de cas
- justification professionnellement correcte du diagnostic suspecté
- conclusions et choix des méthodes d'examen appropriées, professionnellement corrects
- pertinence des situations difficiles mentionnées dans la pratique professionnelle
- réponses professionnellement correctes aux questions visant à approfondir certains aspects du cas discuté
- argumentation et capacité à mettre en relation des savoirs professionnels (articulation de savoirs professionnels).
- formulation adaptée au destinataire et utilisation correcte du langage professionnel

Les critères d'évaluation précis sont communiqués par écrit avec la décision d'admission.

### **4.3.5 Épreuve 5 : Connaissances professionnelles appliquées**

Cette épreuve vise à contrôler les connaissances professionnelles en neurophysiologie et en médecine du sommeil, telles que les théories, les méthodes d'examen et leur application ainsi que les questions issues de la pratique, y compris les enregistrements physiologiques et pathologiques.

Elle porte sur l'ensemble des domaines de compétence et peut être également réalisée sous forme numérique.

*Durée*

180 minutes. Écrit

*Compétences qui peuvent être évaluées (voir annexe)*

Toutes les compétences peuvent être évaluées.

*Critères d'évaluation*

L'évaluation porte au moins sur les critères suivants :

- réponses professionnellement correctes aux questions
- évaluation/description professionnellement correcte des études de cas
- utilisation correcte du langage professionnel

Les critères d'évaluation précis sont communiqués par écrit avec la décision d'admission.

## **4.4 Réussite de l'examen**

L'examen est réussi si une note supérieure ou égale à 4,0 est obtenue dans chaque épreuve.

Le résultat de l'examen avec les notes des différentes parties de l'examen et la note globale est envoyé aux candidats après l'examen.

## **4.5 Possibilités de répéter l'examen en cas d'échec**

Le candidat peut répéter deux fois au maximum les épreuves qu'il n'a pas réussies (chiffre 6.5 du règlement d'examen).

# **5 Recours**

## **5.1 Droit de consulter les pièces du dossier**

Les candidats ont le droit de consulter leur dossier. En cas d'échec, les résultats de l'examen communiqués au candidat sont accompagnés de la mention de la date, de l'heure et du lieu où il peut consulter les pièces de son dossier. Voir aussi à ce sujet la notice explicative « Droit de consulter les pièces du dossier » du SEFRI. Cette notice peut être obtenue auprès du secrétariat d'examen ou téléchargée sur le site Internet du SEFRI :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>

## **5.2 Voies de droit**

Les candidats qui se sont vu refuser l'admission à l'examen ou l'octroi du brevet fédéral peuvent recourir auprès du SEFRI contre les décisions de la commission d'examen dans les 30 jours suivant la notification (chiffre 7.3 du règlement d'examen). Consulter à ce sujet la notice disponible auprès du secrétariat d'examen et téléchargeable sur le site Internet du SEFRI : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>

Une avance doit être versée pour tout recours.

## 6 Dispositions finales

Les directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel de spécialiste en diagnostic neurophysiologique entrent en vigueur à la date de leur approbation par la commission d'examen.

## 7 Ediction

Les directives ont été édictées par la commission d'examen le 16. oct. 2023.

A handwritten signature in purple ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line and a small 'S' at the end.

Schwarzhäusern, 25. oct. 2023

## 8 Annexes à la directive : Profil de qualification

### 8.1 Profil de la profession

#### Domaine d'activité

Les spécialistes en diagnostic neurophysiologique (abrégé SDN) mesurent les phénomènes électriques et les autres signaux biologiques de l'organisme vivant. Les examens sont pratiqués en milieu ambulatoire sur des personnes qui s'y soumettent de leur plein gré ainsi que sur des patients présentant des troubles de la conscience, se trouvant sous sédation, ou inconscients. Selon les instructions de médecins spécialistes, les SDN effectuent des investigations complexes de manière autonome, en utilisant un appareillage médicotechnique. En se basant sur ces examens sophistiqués, fournissant des résultats de haute qualité, les médecins posent des diagnostics et déterminent les traitements adéquats.

Les SDN exercent leur activité dans des structures et des domaines très hétérogènes. Ils travaillent dans des hôpitaux, des cliniques, des laboratoires de sommeil ou des cabinets privés. Ils y interviennent dans les spécialités les plus diverses, telles que neurologie, médecine du sommeil, pneumologie, neurochirurgie, cardiologie, psychiatrie ainsi que dans les disciplines pédiatriques correspondantes.

Selon le secteur où ils travaillent, les SDN effectuent différents examens et analyses. Les examens les plus fréquents sont les suivants:

- **Électroencéphalogramme (EEG):** examen de l'activité électrique du cerveau. L'EEG est pratiqué en cas de suspicion d'épilepsie ou pour assurer le suivi et l'observance du traitement épileptique, pour le diagnostic pré-chirurgical et intra-opératoire, en cas de lésions craniocérébrales, de troubles de la conscience, de coma, de démence et de troubles psychiatriques ou dans le cadre d'études scientifiques et d'examens forensiques.
- **Potentiels évoqués (PE):** méthode d'examen du système nerveux central, basée sur la stimulation d'un organe sensoriel ou d'un nerf périphérique et sur l'observation et l'enregistrement du potentiel électrique ainsi provoqué. Les PE, tels que les PEA<sup>2</sup>, les PEV<sup>3</sup> et les PES<sup>4</sup> sont pratiqués en cas de lésions ou de maladies du système nerveux central et périphérique. La mesure des PE sert notamment au monitoring intra-opératoire (MIO).
- **Examens du sommeil:** diagnostic de durée prolongée visant à enregistrer différents paramètres en phases d'activité/repos et de lumière/obscurité. En cas de suspicion de troubles du rythme veille-sommeil, on enregistre, généralement pendant le sommeil, en particulier les paramètres du cerveau, du cœur, de la respiration, de la saturation en oxygène, de la musculature et des mouvements oculaires. Les méthodes nocturnes d'exploration du sommeil les plus courantes sont la polysomnographie et la polygraphie respiratoire. Le TILE<sup>5</sup>, le TME<sup>6</sup>, l'actigraphie, le test de réaction simple (TTRS) et d'autres approches permettent, eux, de réaliser des mesures objectives diurnes et d'autres examens complémentaires.

Les SDN sont essentiellement en contact avec les patients qui leur sont adressés par les médecins ainsi qu'avec les proches et les autres personnes qui les accompagnent.

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire, par exemple les médecins spécialistes, les thérapeutes et le personnel soignant, font également partie de leurs interlocuteurs.

#### Principales compétences opérationnelles

Les SDN préparent les différents examens neurologiques en fonction de la demande et des problématiques. Pendant toute la durée des enregistrements, les SDN prennent soin du

---

<sup>2</sup> PEA = potentiels évoqués acoustiques

<sup>3</sup> PEV = potentiels évoqués visuels

<sup>4</sup> PES = potentiels évoqués somesthésiques

<sup>5</sup> TILE = test itératif de latence d'endormissement (MSLT = multiple sleep latency test)

<sup>6</sup> TME = test de maintien de l'éveil (MWT = maintenance of wakefulness test)

patient et des personnes qui l'accompagnent. Ils préparent le patient à l'examen et posent les électrodes / capteurs selon les normes professionnelles. En décelant et éliminant les artéfacts pendant l'examen, ils font en sorte d'éviter les erreurs. En cas d'urgence, ils prennent les mesures qui s'imposent.

Ils effectuent les examens ordonnés par le médecin spécialiste de manière autonome et en conformité avec les normes professionnelles, et les documentent. Ils analysent les résultats des examens pratiqués dans le domaine de la neurophysiologie et de la médecine du sommeil en accord avec le médecin spécialiste et préparent un pré-diagnostic. Sur cette base, les médecins établissent le diagnostic définitif et fixent le traitement. À la fin des examens, les SDN archivent les résultats obtenus.

Les SDN sont responsables de la coordination des ressources nécessaires aux examens, en partie avec la collaboration d'autres services spécialisés. Ils veillent à commander en temps utile l'appareillage, le matériel d'examen et l'équipement ainsi qu'à assurer l'entretien des appareils.

### **Exercice de la profession**

Pendant les examens, les SDN sont normalement seuls avec les patients. Conscients de leurs responsabilités, ils assurent leur sécurité en permanence. Ils s'occupent des patients et des personnes qui les accompagnent avec prévenance et empathie. Les SDN respectent les consignes d'hygiène, afin de prévenir les infections chez les patients et le personnel.

Les situations peuvent être complexes et changer brusquement, par exemple en cas d'urgence cardio-respiratoire, neurologique ou psychiatrique. Dans ce cas, les SDN demandent du soutien en temps voulu, conservent la maîtrise de la situation jusqu'à l'arrivée d'un médecin ou d'un autre spécialiste et prennent les mesures immédiates qui s'imposent (par ex. Basic Life Support).

Les nombreuses facettes du travail des SDN requièrent des compétences professionnelles polyvalentes. Les SDN interviennent auprès de différents groupes de patients, du prématuré à la personne âgée souffrant parfois de maladies complexes ou d'une polymorbidité, en passant par les patients présentant des troubles de la conscience, se trouvant dans le coma ou refusant de coopérer. Leur activité demande donc beaucoup de résistance au stress, d'empathie, de souplesse et de créativité. Les SDN travaillent en partie en équipes, ce qui signifie la nuit, le week-end et, selon l'entreprise, également dans un service de piquet.

Le profil d'exigences peut, en outre, varier considérablement d'un emploi à l'autre: le travail diffère beaucoup selon qu'on exerce dans un cabinet médical, un hôpital, une clinique ou un laboratoire de sommeil.

Les progrès des techniques d'examen et leur utilisation quotidienne, ainsi que la précision croissante des possibilités de diagnostic exigent des SDN un sens technique développé et une volonté d'apprendre affirmée.

### **Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture**

Les examens pratiqués dans le domaine de la neurophysiologie et de la médecine du sommeil relèvent en partie du domaine de la neurologie, de la psychiatrie, de la somnologie et de la pédiatrie. Ils représentent un élément essentiel des soins médicaux. Les résultats des examens peuvent avoir des conséquences juridiques pour les patients (ils servent par ex. à déterminer la capacité de travail et l'aptitude à la conduite). Seule une démarche diagnostique précise, effectuée de manière fiable, permet de poser un diagnostic correct, de mettre en œuvre un traitement adéquat et d'éviter les maladies secondaires. Les SDN contribuent donc de manière essentielle à la qualité de vie des patients. Leur travail permet de leur assurer un traitement optimal et de réduire les erreurs de diagnostic qui nuisent au bon fonctionnement du système de santé.

Les SDN respectent les règles d'hygiène et les autres prescriptions et gèrent le matériel et les appareils en ayant soin de ménager les ressources.

## 8.2 Aperçu des compétences opérationnelles

### Domaines de compétences opérationnelles

1	Exécuter des mesures complémentaires à l'examen	1.1 Préparer l'examen	1.2 Prendre en charge les patients	1.3 Monter et démonter les électrodes / capteurs	1.4 Identifier et corriger les artefacts	1.5 Reconnaître les urgences et agir en conséquence	1.6 Documenter l'examen
2	Effectuer des examens relevant de la neurophysiologie et de la médecine du sommeil	2.1 Enregistrer les EEG	2.2 Effectuer des méthodes de stimulation	2.3 Enregistrer les polysomnographies / polygraphies	2.4 Effectuer des tests de vigilance et d'autres tests complémentaires	2.5 Enregistrer les potentiels évoqués	
3	Traiter les données obtenues à partir des examens relevant de la neurophysiologie et de la médecine du sommeil	3.1 Analyser les résultats des examens relevant de la neurophysiologie et de la médecine du sommeil et poser un pré-diagnostic	3.2 Archiver les données des examens				
4	Coordonner les ressources, commander et entretenir le matériel et les appareils	4.1 Coordonner les ressources nécessaires à l'examen	4.2 Commander et entretenir le matériel et les appareils				



## 8.3 Niveau d'exigence et critères de performance

### Domaine de compétences opérationnelles 1 : exécuter des mesures complémentaires à l'examen

1.1 Préparer l'examen	
<p><b>Situation :</b> Les SDN lisent et interprètent le formulaire d'inscription du patient afin de préparer l'examen. Ils contrôlent le matériel et l'équipement nécessaires et le préparent. Ce faisant, ils respectent les consignes d'hygiène visant à prévenir les infections, afin de se protéger eux-mêmes et de protéger les patients et les autres personnes impliquées. Ils respectent les autres normes générales légales et internes.</p> <p>Le but est que, pendant l'examen, les SDN se focalisent sur le patient, se conforment au planning de l'examen, planifient les ressources (ressources humaines, matériel, appareils) de manière optimale et soient préparés à différentes situations (évaluer / réduire le risque individuel lié à l'examen).</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p> <p><b>I</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● lisent et interprètent le formulaire d'inscription et en retirent les informations pertinentes</li> <li>● reconnaissent l'urgence de l'examen</li> <li>● indiquent (dans le système) si des examens préalables ont déjà été pratiqués à l'interne</li> <li>● reconnaissent la nécessité d'observer des mesures d'hygiène allant au-delà des normes (par ex. isolement)</li> </ul> <p><b>P</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● fixent la fenêtre horaire correcte (heure et durée)</li> <li>● choisissent les personnes nécessaires et décident s'il faut recourir à des personnes supplémentaires</li> <li>● déterminent les appareils à employer</li> <li>● déterminent le matériel nécessaire</li> <li>● choisissent les désinfectants, les conteneurs d'élimination des déchets et l'équipement personnel de protection</li> </ul> <p><b>R</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● préparent la salle d'examen</li> <li>● préparent le matériel de travail nécessaire (contrôle du matériel)</li> <li>● mettent en marche les appareils nécessaires</li> <li>● choisissent le programme approprié et introduisent les données pertinentes ou les comparent aux données existantes</li> <li>● contrôlent le fonctionnement des appareils (contrôle des appareils)</li> <li>● éliminent les éventuelles sources d'artefacts</li> <li>● instruisent les autres personnes impliquées</li> <li>● se protègent eux-mêmes et les autres contre la contamination en prenant des mesures appropriées</li> <li>● observent les directives d'hygiène légales et internes</li> </ul> <p><b>E</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● effectuent un contrôle final de disponibilité (salle, appareils, disponibilité personnelle)</li> <li>● contrôlent en permanence et de leur propre initiative que les directives en matière d'hygiène et les concepts des procédures de préparation et d'élimination sont respectés</li> </ul>

## 1.2 Prendre en charge les patients

<p><b>Situation :</b>          Les SDN gèrent la communication et la relation avec le patient de manière adéquate et en tenant compte de sa capacité individuelle de coopération et de son état de santé. Ce faisant, ils tiennent compte des facteurs liés à l'âge, à la situation psychosociale, à la culture et à la religion.          Les SDN font preuve à tout moment de professionnalisme et d'empathie à l'égard des patients, également lorsque les conditions d'examen sont fluctuantes et/ou difficiles. Les SDN veillent au bien-être des patients pendant l'examen, en prenant des mesures appropriées.</p> <p>Le but est que la prise en charge optimale des patients contribue à assurer des résultats de haute qualité, interprétables correctement, et à respecter la durée d'examen prévue.</p>	<p><b>Critères de performance</b>          Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p> <p><b>I</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● identifient les besoins individuels du patient et des personnes qui l'accompagnent</li> <li>● lisent l'ordonnance et en retirent toutes les informations nécessaires à l'examen</li> <li>● exécutent une brève anamnèse, renfermant une évaluation de l'état de santé présent</li> <li>● se renseignent sur les médicaments et substances pris par le patient</li> <li>● énumèrent les contreindications</li> <li>● appréhendent la situation et perçoivent les conditions particulières, également les conditions difficiles et / ou fluctuantes</li> <li>● évaluent leurs propres capacités</li> </ul> <p><b>P</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● décident de ce que le patient a besoin pour se sentir à l'aise et se détendre</li> <li>● choisissent une manière de gérer la relation avec le patient qui soit adaptée à la situation et à l'examen prévu</li> <li>● décident si ils ont besoin d'un soutien supplémentaire pendant l'examen</li> </ul> <p><b>R</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● appliquent des méthodes de communication adéquates pour établir/maintenir/conclure une relation professionnelle avec le patient et les personnes qui l'accompagnent</li> <li>● informent le patient et les personnes qui l'accompagnent sur le déroulement de l'examen de manière adaptée à la situation et aux destinataires des informations</li> <li>● assurent un positionnement confortable et de bonnes conditions ambiantes en recourant au matériel et à d'autres mesures appropriées</li> <li>● travaillent calmement, avec concentration et en s'adaptant à la situation</li> <li>● demandent du soutien si nécessaire</li> </ul> <p><b>E</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● portent attention à la qualité de la prise en charge, de la relation et de la communication et l'adaptent si nécessaire</li> <li>● s'assurent que le patient se sent bien pendant l'examen</li> <li>● évaluent l'efficacité des mesures prises et en tirent des conséquences</li> </ul>
--	---

### 1.3 Monter et démonter les électrodes / capteurs

<p><b>Situation :</b> Les SDN préparent le patient à l'examen. Pour ce faire, ils appliquent les électrodes / capteurs selon les normes professionnelles en les positionnant correctement et veillent à assurer une conductivité optimale. Ils utilisent le temps à leur disposition pour donner des instructions et procéder à des observations. Après l'examen, ils démontent les électrodes / capteurs correctement.</p> <p>Le but est que, en appliquant et en retirant les électrodes / capteurs avec soin, rapidité et précision, les SDN garantissent des mesures exactes et reproductibles, utilisent les ressources de manière appropriée et assurent la prise en charge du patient avant et après l'examen, dans le temps imparti.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>identifient les particularités physiques du patient qui doivent être prises en compte pour le montage</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>choisissent les électrodes / capteurs adéquats, en se basant sur la question posée et en tenant compte de la situation du patient</li> <li>fixent la procédure de montage et de démontage</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>déterminent et marquent les points de mesurage selon les normes professionnelles</li> <li>préparent les points de mesurage</li> <li>appliquent les électrodes / capteurs adéquats selon les normes professionnelles</li> <li>documentent les écarts par rapport à la norme professionnelle</li> <li>informent le patient sur l'étape du processus en cours pendant le montage et le démontage</li> <li>démontent de manière professionnelle les électrodes / capteurs après l'examen</li> <li>éliminent après l'examen les restes de pâte et gel de fixation et les marquages</li> <li>nettoient et rangent le matériel et les électrodes / capteurs utilisés, selon les consignes</li> </ul>
	<p>E</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contrôlent, et le cas échéant corrigent, la position et la conductibilité des électrodes / capteurs, avant et pendant l'examen</li> <li>contrôlent que le matériel est complet et fonctionne, après le démontage</li> </ul>

### 1.4 Identifier et éliminer les artéfacts

<p><b>Situation :</b> Pendant un examen électrophysiologique, des artéfacts biologiques ou techniques peuvent se produire et altérer l'enregistrement des données. Ces artéfacts peuvent être évitables, inévitables, prévisibles ou spontanés. Les SDN décèlent et documentent les artéfacts et les éliminent si possible.</p> <p>Le but est d'enregistrer un signal interprétable, dépourvu si possible de perturbations.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contrôlent les signaux avant, pendant et après l'enregistrement</li> <li>décèlent les artéfacts biologiques et techniques</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>décident si les artéfacts doivent être observés, s'ils sont tolérables, inévitables ou s'ils doivent être éliminés de toute urgence</li> <li>fixent la manière de procéder pour éliminer les artéfacts</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contrôlent de manière systématique les signaux, et leur qualité ainsi que la situation du patient afin de déceler la ou les sources des perturbations</li> <li>éliminent les artéfacts évitables</li> <li>documentent les artéfacts, leur(s) cause(s) et les éventuelles mesures prises</li> </ul>
	<p>E</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>vérifient si les mesures prises font effet et si l'enregistrement peut se poursuivre</li> </ul>

## 1.5 Reconnaître les urgences et agir

<p><b>Situation :</b> Des urgences cardio-respiratoires, neurologiques et psychiatriques peuvent se produire avant, pendant et après l'examen proprement dit. Elles peuvent être prévisibles ou imprévisibles. Les SDN reconnaissent ces urgences et les évaluent selon les directives du Basic Life Support en vigueur. Lorsque le pronostic vital de la personne est engagé, les SDN demandent immédiatement de l'aide et assurent les premiers secours jusqu'à l'arrivée du médecin.</p> <p>Dans de telles situations, les SDN ne peuvent tout d'abord compter que sur eux-mêmes. Ils décident et agissent de manière autonome, jusqu'à l'arrivée du médecin.</p> <p>Pendant une urgence, ils doivent en outre prendre les décisions sous la pression du temps.</p> <p>Le but est de prendre des mesures appropriées, également pendant une urgence, afin d'assurer la sécurité du patient et de toutes les personnes impliquées.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● observent et évaluent continuellement l'état de du patient</li> <li>● reconnaissent une évolution potentiellement dangereuse</li> <li>● reconnaissent une urgence et déterminent si des fonctions vitales sont menacées et lesquelles</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● décident si la situation doit être observée, si elle est tolérable ou si elle nécessite des mesures d'urgence</li> <li>● évaluent le danger de la situation</li> <li>● fixent des mesures appropriées lorsque la situation évolue de manière potentiellement dangereuse</li> <li>● choisissent les mesures d'urgence indispensables (par ex. Basic Life Support)</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● agissent immédiatement selon le concept de gestion des urgences interne</li> <li>● alertent et informent</li> <li>● veillent à la sécurité de toutes les personnes impliquées</li> <li>● mettent le patient en sécurité et lui prodiguent les premiers soins</li> <li>● poursuivent les mesures immédiates (par ex. Basic Life support) jusqu'à l'arrivée du médecin</li> </ul>
	<p>E</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● contrôlent l'efficacité des mesures d'urgence</li> </ul>

## 1.6 Documenter l'examen

<p><b>Situation :</b> Les SDN documentent les événements physiologiques et les changements techniques avant, pendant et après l'examen.</p> <p>Le travail de documentation se fait de manière compréhensible, pertinente, exhaustive et fidèle à la vérité, en utilisant le langage professionnel, en respectant les règles de la protection des données et les directives internes.</p> <p>Le but est que la documentation puisse servir à l'interprétation, au diagnostic, à la thérapie, à l'assurance de la qualité et à la facturation.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● identifient les événements physiologiques et les changements techniques avant, pendant et après l'examen</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● déterminent les événements qui doivent être documentés</li> <li>● décident, selon l'examen à effectuer, de l'emplacement des marqueurs</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● relèvent les informations suivantes : données du patient, anamnèse brève, situation du patient, prise de médicaments et de substances ainsi qu'état de santé et de conscience</li> <li>● établissent le compte-rendu du déroulement de l'examen</li> <li>● placent les marqueurs selon les normes professionnelles</li> <li>● sélectionnent et documentent des séquences vidéo spécifiques</li> <li>● assument la responsabilité de la documentation</li> </ul>

## 1.6 Documenter l'examen

	<ul style="list-style-type: none"><li>• concluent la documentation selon les directives internes</li></ul>
E	<ul style="list-style-type: none"><li>• contrôlent l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence de la documentation</li><li>• complètent et / ou corrigent la documentation en cas de besoin</li></ul>

## Domaine de compétences opérationnelles 2 : Effectuer des examens relevant de la neurophysiologie et de la médecine du sommeil.

2.1 : Enregistrer les EEG	
<p><b>Situation :</b> Les SDN exécutent l'EEG selon le formulaire de demande d'examen, la question posée et les normes professionnelles.</p> <p>L'objectif est de représenter l'activité électrique du cerveau de manière précise et interprétable.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● se remémorent les informations fournies par le formulaire de demande d'examen et par le patient</li> <li>● contrôlent à nouveau le montage et éventuellement le réglage vidéo</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● préparent l'appareil pour l'enregistrement</li> <li>● prévoient l'étape suivante et les mesures à prendre pendant le déroulement de l'opération</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● effectuent une mesure d'impédance</li> <li>● lancent l'enregistrement</li> <li>● instruisent, si possible, le patient pendant l'enregistrement</li> <li>● testent la réactivité</li> <li>● réalisent des méthodes de stimulation</li> <li>● observent le patient et l'enregistrement</li> <li>● documentent l'examen</li> <li>● interviennent en cas de problèmes et demandent de l'aide si nécessaire</li> <li>● terminent l'enregistrement</li> </ul>
	<p>E</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● évaluent la qualité technique des signaux pour déterminer s'ils peuvent être utilisés</li> <li>● reconnaissent les écarts liés à l'équipement technique</li> <li>● vérifient de manière systématique les étapes de leur action, en tirent les conclusions qui s'imposent et prennent des mesures si nécessaire</li> </ul>

2.2 : Réaliser des méthodes de stimulation	
<p><b>Situation :</b> Les SDN réalisent une méthode de stimulation conformément à la demande formulée, selon les normes professionnelles (p. ex. hyperventilation, photostimulation, privation de sommeil, stimulus de réveil, stimulus de douleur, test de réaction, stimulus de peur).</p> <p>L'objectif est d'obtenir pendant l'examen, des informations supplémentaires sur l'activation et / ou sur les réactions pathologiques du cerveau comme base à d'éventuels diagnostics.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● se remémorent les informations fournies par le formulaire de demande d'examen et par le patient</li> <li>● s'informent sur la faisabilité ou sur les contre-indications des méthodes de stimulation</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● choisissent les méthodes de stimulation appropriées et adaptées à la situation</li> <li>● prévoient l'étape suivante et les mesures à prendre pendant le déroulement de l'opération</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● informent le patient et les personnes qui l'accompagnent sur le déroulement de la méthode de stimulation</li> <li>● déclenchent la stimulation de manière professionnelle et adaptée à l'âge du patient</li> </ul>

## 2.2 : Réaliser des méthodes de stimulation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● observent continuellement le patient et le déroulement de l'examen</li> <li>● décident en fonction des signaux et / ou de l'état du patient d'une éventuelle interruption</li> <li>● documentent le déroulement de l'examen</li> </ul>
E	<ul style="list-style-type: none"> <li>● veillent à ce que la stimulation se déroule de façon optimale et l'adaptent si nécessaire</li> </ul>

## 2.3 : Enregistrer les polysomnographies / polygraphies

<p><b>Situation :</b> Les SDN enregistrent la polysomnographie / polygraphie conformément au formulaire de demande d'examen, à la question posée et selon les normes professionnelles.</p> <p>L'objectif est de représenter différents signaux biologiques, par exemple l'activité cérébrale, oculaire, musculaire et cardiaque, la saturation en oxygène, le pouls, la position du corps et d'autres signaux de manière précise et interprétable.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	I <ul style="list-style-type: none"> <li>● se remémorent les informations fournies par le formulaire de demande d'examen et le patient</li> <li>● contrôlent à nouveau les montages et, selon l'examen, le réglage vidéo</li> </ul>
	P <ul style="list-style-type: none"> <li>● préparent l'appareil pour l'enregistrement</li> <li>● prévoient le déroulement du travail de manière systématique, en tenant compte des exigences spécifiques à la situation</li> <li>● évaluent parallèlement l'adéquation d'autres alternatives</li> </ul>
	R <ul style="list-style-type: none"> <li>● effectuent une mesure d'impédance</li> <li>● informent le patient et les personnes qui l'accompagnent sur le déroulement de l'examen</li> <li>● lancent l'enregistrement</li> <li>● calibrent les signaux biologiques et pratiquent d'éventuelles corrections</li> <li>● observent le patient et l'enregistrement</li> <li>● documentent l'examen</li> <li>● terminent l'enregistrement</li> </ul>
	E <ul style="list-style-type: none"> <li>● évaluent la qualité technique des signaux pour déterminer s'ils sont utilisables</li> <li>● reconnaissent les écarts liés à l'équipement technique</li> <li>● vérifient de manière systématique les étapes de leur action, en tirent les conclusions qui s'imposent et prennent des mesures si nécessaire</li> </ul>

## 2.4 : Effectuer des tests de vigilance et d'autres tests complémentaires

<p><b>Situation :</b> Les SDN effectuent des tests de vigilance (MSLT, MWT) et d'autres mesures (p. ex. actigraphie, PVT<sup>7</sup>, OSleR, Pupillométrie, simulation de conduite Steer Clear, etc.), selon le formulaire de demande d'examen, la question posée et les normes</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	I <ul style="list-style-type: none"> <li>● se remémorent les informations fournies par le formulaire de demande d'examen et le patient</li> <li>● contrôlent à nouveau les montages et, en fonction de l'examen, le réglage vidéo</li> </ul>

<sup>7</sup> test psychomoteur de la vigilance

## 2.4 : Effectuer des tests de vigilance et d'autres tests complémentaires

internationales, nationales et professionnelles. Tous ces examens sont d'une complexité et d'une durée variable (de quelques heures à plusieurs jours)

L'objectif est d'obtenir des informations supplémentaires pendant l'examen, p. ex. sur la somnolence diurne et/ou sur la capacité à maintenir la vigilance, le rythme circadien (éveil-sommeil) et la capacité de réaction.

- |   |  |
|---|--|
| P | <ul style="list-style-type: none"> <li>● préparent l'appareil pour l'enregistrement</li> <li>● prévoient le déroulement du travail de manière systématique en tenant compte des exigences spécifiques à la situation</li> <li>● évaluent parallèlement l'adéquation d'autres alternatives</li> </ul>   |
| R | <ul style="list-style-type: none"> <li>● informent le patient sur le déroulement de l'examen</li> <li>● lancent l'enregistrement</li> <li>● effectuent, dans le cas des tests MSLT/MWT, une mesure d'impédance et un calibrage biologique avant chaque intervalle et apportent d'éventuelles corrections avant le début du test</li> <li>● observent le patient et l'enregistrement</li> <li>● documentent les examens</li> <li>● décident, en fonction des résultats des tests et / ou de l'état du patient, de poursuivre l'enregistrement ou non</li> <li>● terminent l'enregistrement</li> </ul> |
| E | <ul style="list-style-type: none"> <li>● vérifient si le patient répond aux conditions de réalisation des tests de vigilance, avant, pendant et après chaque enregistrement, ainsi qu'entre les enregistrements.</li> <li>● évaluent la qualité technique des signaux pour déterminer s'ils peuvent être utilisés</li> <li>● reconnaissent les écarts liés à l'équipement technique</li> <li>● vérifient de manière systématique les étapes de leur action, en tirent les conclusions qui s'imposent et prennent des mesures si nécessaire</li> </ul>  |

## 2.5 : Enregistrer les potentiels évoqués

### Situation :

Les SDN exécutent les potentiels évoqués (par ex. PEA, PEV et PES) selon le formulaire de demande d'examen, la question posée et les normes professionnelles. Les potentiels évoqués servent de base au neuromonitoring intra-opératoire.

L'objectif est de représenter les potentiels évoqués de manière précise, reproductible et interprétable.

### Critères de performance

Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...

- |   |   |
|---|---|
| I | <ul style="list-style-type: none"> <li>● se remémorent les informations fournies par le formulaire de demande d'examen et le patient</li> <li>● contrôlent la pose des électrodes</li> <li>● vérifient l'appareil et l'unité de stimulation</li> </ul>  |
| P | <ul style="list-style-type: none"> <li>● préparent l'appareil et l'unité de stimulation pour l'enregistrement</li> <li>● planifient le déroulement du travail de manière systématique en tenant compte des exigences spécifiques à la situation</li> </ul>  |
| R | <ul style="list-style-type: none"> <li>● informent le patient et la personne qui l'accompagne sur le déroulement de l'examen</li> <li>● positionnent l'unité de stimulation, c'est-à-dire le casque, l'écran, les électrodes de stimulation etc., selon les normes professionnelles</li> <li>● effectuent une mesure d'impédance</li> <li>● lancent l'enregistrement</li> </ul> |



## 2.5 : Enregistrer les potentiels évoqués

	<ul style="list-style-type: none"><li>● observent le patient et l'enregistrement, interprètent les résultats des potentiels évoqués et procèdent à des ajustements si nécessaire</li><li>● documentent les examens</li><li>● interviennent en cas de problèmes</li><li>● décident, en fonction des résultats et / ou de l'état du patient, de poursuivre l'enregistrement ou non</li><li>● terminent l'enregistrement</li></ul>
	<p>E</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● évaluent la qualité technique des signaux pour déterminer s'ils sont utilisables et reproductibles</li><li>● reconnaissent les écarts liés à l'équipement technique</li><li>● vérifient de manière systématique les étapes de leur action, en tirent les conclusions qui s'imposent et prennent des mesures si nécessaire</li></ul>

## Domaine de compétences opérationnelles 3 : Traiter les données obtenues à partir des examens relevant de la neurophysiologie et de la médecine du sommeil

3.1 : Analyser les résultats des examens relevant de la neurophysiologie et de la médecine du sommeil et poser un pré-diagnostic	
<p><b>Situation :</b> Les SDN évaluent, pendant et après l'examen, les résultats des mesures enregistrées conformément aux normes professionnelles ainsi qu'aux directives de l'établissement. Ils posent un pré-diagnostic. L'objectif est de pouvoir, pendant l'examen, intervenir dans l'enregistrement, en cas d'anomalie d'une partie des mesures. Mais aussi de fournir une base solide servant au médecin spécialiste à analyser les résultats, à établir un diagnostic et à déterminer un traitement.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● se remémorent / lisent le formulaire de demande d'examen et la documentation</li> <li>● s'informent sur les évaluations requises</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● décident, suivant la question posée, des phénomènes et des paramètres, à évaluer et si nécessaire, se concertent avec la médecin responsable</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● placent les marqueurs nécessaires</li> <li>● évaluent et documentent les mesures enregistrées et les anomalies significatives en fonction de la question posée. Ils posent un pré-diagnostic</li> <li>● transmettent, à l'issue de l'examen, l'évaluation des résultats / le pré-diagnostic au médecin responsable</li> <li>● s'entretiennent, si nécessaire, de l'évaluation / du pré-diagnostic avec la médecin responsable</li> </ul>
	<p>E</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● vérifient que l'évaluation et / ou le pré-diagnostic sont corrects, complets et plausibles</li> </ul>

3.2: Archiver les données des examens	
<p><b>Situation :</b> Les SDN traitent les données relatives aux examens effectués en vue de leur archivage. Ils utilisent les supports de données de l'établissement et les stockent conformément aux dispositions de l'ODim<sup>1</sup> / à la Loi sur la sécurité des données / aux directives en matière de protection des données et aux éventuels règlements internes.  L'objectif est que toutes les données des examens soient consultables durant toute la durée de conservation fixée par la réglementation.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● s'assurent que les données sont prêtes pour l'archivage</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● décident où les données seront transférées et comment elles seront sécurisées</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● transfèrent les données sur le serveur, sur le Cloud ou sur d'autres supports de données appropriés</li> </ul>
	<p>E</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● vérifient que l'archivage des données s'est déroulé correctement</li> <li>● libèrent la capacité de mémoire</li> </ul>

## Domaine de compétences opérationnelles 4 : Coordonner les ressources, commander et entretenir le matériel et les appareils

4.1 : Coordonner les ressources nécessaires à l'examen	
<p><b>Situation :</b> Les SDN assurent la gestion des examens, des rendez-vous, des locaux et des appareils au moyen des outils et méthodes appropriés et à disposition (p. ex. le planning). Ils se concertent régulièrement au niveau intra- et interdisciplinaire, et utilisent à cet effet des moyens et des techniques de communication appropriés et contribuent à une collaboration efficace avec les autres services. Ils gardent une vue d'ensemble des différents examens.</p> <p>L'objectif est d'assurer le bon déroulement et l'efficacité des examens.</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● s'informent des demandes d'examen en attente</li> <li>● s'informent des ressources existantes (également intra- et interdisciplinaire)</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● vérifient les ressources nécessaires pour l'examen sur la base des données du patient (personnel, temps nécessaire, matériel, local)</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● coordonnent les différents examens, en fonction de leur urgence</li> <li>● convoquent le personnel nécessaire à temps</li> <li>● réservent la salle et les appareils à temps</li> <li>● actualisent le planning</li> <li>● convoquent ou font convoquer le patient, si nécessaire</li> <li>● informent le patient des préparatifs nécessaires à l'examen</li> </ul>
	<p>E</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● vérifient le planning et s'assurent que les dates prévues pour les examens peuvent être respectées</li> <li>● réfléchissent aux décisions prises (p. ex. coordination, définition des priorités)</li> <li>● vérifient que les informations ont été enregistrées correctement et en temps voulu</li> </ul>

4.2: Commander et entretenir le matériel et les appareils	
<p><b>Situation :</b> Les SDN s'assurent en temps voulu que le matériel d'examen, les consommables médicaux et les accessoires soient disponibles en quantité suffisante. Ils veillent à ce que les appareils et la trousse d'urgence soient régulièrement entretenus, nettoyés, testés, réparés et remplacés si nécessaire, conformément aux dispositions de l'Odin, aux indications du fabricant et aux règlements internes. Ils tiennent compte pour cela des impératifs économiques et écologiques. En cas de remplacement ou de commande de nouveau matériel, ils participent à la sélection des produits, en tenant compte des innovations techniques dans ce domaine.</p> <p>L'objectif est de garantir la sécurité des patients et le bon déroulement des</p>	<p><b>Critères de performance</b> Dans cette situation, les SDN agissent avec compétence lorsqu'ils ...</p>
	<p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● contrôlent régulièrement le stock de matériel et d'accessoires d'examen</li> <li>● vérifient régulièrement l'intervalle entre les maintenances et les dates de durabilité des appareils et des trousse d'urgence</li> <li>● s'informent sur les directives de l'établissement, sur les modes d'emploi et les instructions d'utilisation</li> <li>● observent le marché et se tiennent au courant de l'évolution des produits</li> </ul>
	<p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● planifient et organisent le nettoyage, l'entretien, et les réparations</li> <li>● assurent la gestion du matériel</li> <li>● demandent des devis, le cas échéant</li> <li>● comparent qualité et prix</li> </ul>
	<p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● assurent la gestion du matériel dans leur domaine d'activité (acquisition, stockage, mise à disposition) en fonction des besoins</li> </ul>

#### 4.2: Commander et entretenir le matériel et les appareils

examens au moyen d'appareils fonctionnant correctement et en toute sécurité. Il est aussi d'assurer que le matériel nécessaire à l'examen et les accessoires soient disponibles en quantité suffisante.

- nettoient, entretiennent, réparent et remplacent et / ou commandent les appareils et la trousse d'urgence
- contrôlent régulièrement le bon fonctionnement et la disponibilité des appareils et du matériel techniques et médicaux
- documentent la gestion du matériel, l'entretien et le nettoyage selon les prescriptions professionnelles et internes à l'établissement ou bien fournissent les données relatives à la saisie des prestations
- participent à la procédure de sélection des produits (pour les nouvelles acquisitions) et au contrôle de la qualité

- E
- contrôlent l'exécution et la documentation du nettoyage, de la maintenance, des réparations et / ou des interventions d'entretien et effectuent des mises à jour des logiciels
  - vérifient la disponibilité des appareils et des trousse d'urgence après leur nettoyage, leur entretien ou leur réparation
  - évaluent la gestion du matériel selon des critères économiques et écologiques
  - vérifient si l'acquisition et la maintenance (gestion) du matériel ont été effectuées de manière appropriée, efficace, économique, durable et adaptée aux besoins

## 8.4 Explications du modèle IPRE

Le modèle IPRE a été choisi pour décrire les compétences. Les concepts composant l'acronyme IPRE ((s')Informer- Planifier / décider - Réaliser - Évaluer) sont expliqués ci-dessous.

### Compétences :

Le concept de compétence peut être compris de différentes manières. Il est donc nécessaire de clarifier ce que l'on entend par « compétence » dans le modèle IPRE. Dans le cadre du modèle IPRE, nous nous inspirons de Guy LeBoterf (1995 ou 2000), qui définit le terme comme suit : la compétence s'entend de la *capacité d'une personne, acquise dans le cadre d'une démarche pédagogique ou autre, à organiser et utiliser ses ressources afin d'atteindre un certain objectif dans une situation concrète. Ceux qui sont compétents sont capables de gérer avec succès les situations concrètes.*

Dans ce contexte, un profil de compétences consiste à décrire les situations auxquelles un professionnel doit faire face, ainsi que les actions à mettre en œuvre dans ces situations. Il s'agit donc là d'un modèle général d'action humaine.

### Situations de travail :

- Ce sont des **tâches** (groupes de tâches) que l'on peut **entreprendre de manière autonome** si on dispose des qualifications nécessaires.
- Elles décrivent une partie de la vie professionnelle quotidienne que les professionnels perçoivent à l'unanimité comme une **unité temporelle et factuelle**.
- Elles sont considérées comme importantes, typiques, **représentatives**, sensées et **significatives**.
- Elles sont décrites à un niveau d'abstraction relativement élevé.

### Cycle d'action complet (IPRE) :

Le cycle d'action complet (IPRE) est fortement simplifié et divisé en quatre étapes. Le modèle IPRE montre comment gérer avec succès une situation de travail :

1. (S')Informer : Il s'agit d'intégrer des informations pertinentes pour assurer la planification et la réalisation du projet en tenant compte des conditions-cadres.
2. Planifier / décider : Sur la base des informations recueillies, la procédure à mettre en œuvre est planifiée ou une décision adéquate est prise en fonction de la situation (par exemple, choix d'une variante, le temps d'action correspondant, etc.).
3. Réaliser : Il s'agit de la mise en œuvre de l'action prévue.
4. Évaluer : Dans un dernier temps, l'effet de l'action mise en œuvre est vérifié et les rectifications éventuellement requises sont effectuées.  
Si des corrections sont nécessaires, la première étape du cycle d'action est à nouveau mise en œuvre.

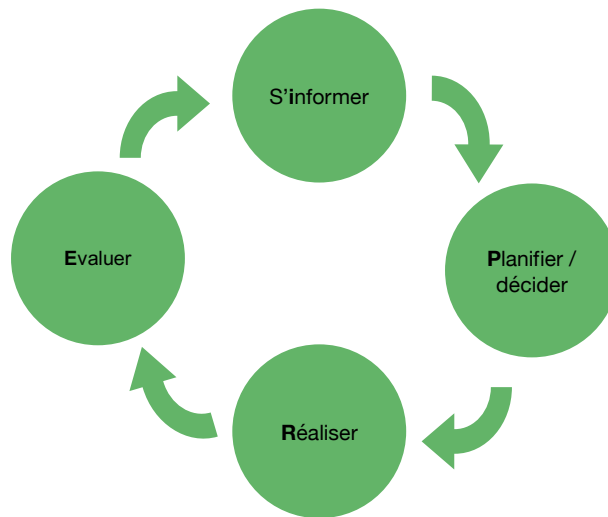


Illustration 1: Les quatre étapes du cycle d'action complet, Source: BfB Büro für Bildungsfragen AG

Les étapes IPRE décrites dans la présente directive constituent les **critères de performance** faisant l'objet de l'évaluation dans le cadre de l'examen professionnel.

**Niveau de compétence (niveau d'exigence) :**

Un profil de compétences décrit non seulement les compétences requises, mais également leur niveau. Le niveau de compétence visé dans ce profil de compétence s'exprime sur le plan *linguistique* dans la *description* des compétences (dans les descriptions de situations et / ou les descriptions d'actions). Cela se manifeste dans :

- le degré d'autonomie
- la responsabilité générale
- la responsabilité personnelle en matière de supervision
- la portée des décisions
- la coordination avec d'autres domaines
- l'incertitude de la situation initiale sur la base de laquelle les plans d'action sont élaborés
- la dynamique de la situation qui nécessite des réévaluations et l'ajustement de la procédure